

DOCUMENT 1. LISTE DES MEMBRES DES MISSIONS

(1) Mission de l'étude du concept de base

Juichi TANAKA	Chef de Mission Bureau de Coordination technique et d'Examen, Département de la Gestion des Projets de la Coopération Financière Non-Remboursable, JICA.
Hiroataka NAKAMURA	Coordinateur du Projet 1ère Division de la Gestion des Projets, Département de la Gestion des Projets de la Coopération Financière Non-Remboursable, JICA
Junichi NEGORO	Chef de Consultants / Plan architectural Daiken Sekkei, Inc.
Masahiro HARA	Plan d'éducation / Analyse sociale/ Gestion et maintenance Daiken Sekkei, Inc.
Toshihiko SUZUKI	Plan architectural / Conception 1 Daiken Sekkei, Inc.
Hideki ANDO	Plan architectural / Conception 2 Daiken Sekkei, Inc.
Yasuo NAKAJIMA	Planning d'approvisionnement / Métré Daiken Sekkei, Inc.
Tomohiro KOYAMA	Interprète Daiken Sekkei, Inc.

(2) Mission d'explication sur la description sommaire du concept de base

Hiroataka NAKAMURA	Chef de Mission / Coordinateur du Projet 1ère Division de la Gestion des Projets, Département de la Gestion des Projets de la Coopération Financière Non-Remboursable, JICA
Junichi NEGORO	Chef de Consultants / Plan architectural Daiken Sekkei, Inc.
Masahiro HARA	Plan d'éducation / Analyse sociale/ Gestion et maintenance Daiken Sekkei, Inc.
Tomohiro KOYAMA	Interprète Daiken Sekkei, Inc.

DOCUMENT 2. CALENDRIER DES ETUDES

(1) Etude de concept de base

Date	Officiel		Chef de Consultants / Plan architectural	Interprète	Plan d'éducation / Analyse sociale/ Gestion et maintenance	Plan architectural /Conception 1	Plan architectural /Conception 2	Planning d'approvisionnement / Métré	
	Chef de Mission	Coordinateur							
1	Nov.03	sam	Départ de Tokyo - Arrivée à Paris						
2	Nov.04	dim	Départ de Paris – Arrivée à Niamey						
3	Nov.05	lun	Visite de courtoisie : JOCV, Ministère des Affaires Etrangères / Concertation avec le MEB						
4	Nov.06	mar	Visite de courtoisie : Ministre de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie / Concertation avec le MEB			Etude sur la construction		Distribuer des fiches métré	
5	Nov.07	mer	Déplacement à Dosso / Visite DRE Dosso / Etude sur un site à Tahoua (les trois équipes)						
6	Nov.08	jeu	Etude sur un site à Dosso (les trois équipes) / Visite d'écoles construites par le Lux Développement – Déplacement à Tahoua						
7	Nov.09	ven	Concertation DRE Tahoua, Etude sur un site à Tahoua (les trois équipes) / Visite: Commune et Arrondissement de tahoua, Inspection de Konni et de Madaoua – Déplacement à Dosso						
8	Nov.10	sam	Déplacement à Niamey – Visite des écoles construites par le Japon (3 primaires et 1 secondaire)						
9	Nov.11	dim	Séance de travail de l'Equipe , Dépouillement des documents						
10	Nov.12	lun	Concertation M.E.B / Visite : Personne chargée du projet de la France			Concertation avec le MEB		Distribuer des fiches métré	
11	Nov.13	mar	Concertation et Signature du Procès-verbal avec le MEB / Rapport JOCV / Visite Banque Mondiale			Déplacement à Dosso			
12	Nov.14	mer	Départ Niamey		Concertation avec l'ONG – Déplacement à Dosso		Etude sur les sites à Dosso		
13	Nov.15	jeu	Arrivée à Abidjan		Réunion avec la population : 2 écoles à Dosso		Etude sur les sites à Dosso		
14	Nov.16	ven	Rapport Ambassade du Japon et JICA Départ		Réunion avec la population : 2 écoles à Dosso		Etude sur les sites à Dosso		
15	Nov.17	sam	Arrivée et Départ Paris		Déplacement à Tahoua				
16	Nov.18	dim	Arrivée à Tokyo		Classement des résultats de l'Etude				
17	Nov.19	lun			Réunion avec la population : 2 écoles à Tahoua		Etude sur les sites de Tahoua		
18	Nov.20	mar			Réunion avec la population : 2 écoles à Tahoua		Etude sur les sites de Tahoua		
19	Nov.21	mer			Réunion avec la population 2 écoles à Tahoua – Déplacement à Niamey		Etude sur les sites de Tahoua		
20	Nov.22	jeu			Rapport JOCV / Concertation avec le MEB		Etude sur les sites de Tahoua		
21	Nov.23	ven			Etude sur la construction / Visite: PNUD / Concertation MEB		Etude sur les sites de Tahoua		
22	Nov.24	sam			Etude sur la construction / Séance de travail de l'Equipe		Etude sur les sites de Tahoua		
23	Nov.25	dim			Classement des résultats de l'Etude		Classement des résultats de l'Etude		
24	Nov.26	lun			Concertation avec l'ONG et l'AFD		Etude sur les sites de Tahoua		
25	Nov.27	mar			Concertation avec le MEB, l'ONG et le Kfw		Etude sur les sites de Tahoua		
26	Nov.28	mer			Concertation avec le MEB et l'ONG		Déplacement à Niamey		
27	Nov.29	jeu			Concertation avec le MEB et l'ONG		MEB	Etude métré	
28	Nov.30	ven	Concertation avec le MEB et l'ONG , Rapport JOCV						
29	Dec.01	sam	Classement des résultats de l'Etude						
30	Dec.02	dim	Séance de travail de l'Equipe						
31	Dec.03	lun	Départ Niamey, Arrivée et Départ Paris		Concertation avec le MEB et l'ONG		Départ Niamey, Arrivée et Départ Paris		
32	Dec.04	mar	Arrivée à Tokyo		Concertation avec le MEB et l'ONG		Arrivée à Tokyo		
33	Dec.05	mer			Visite: Sites d'intervention de l'ONG				
34	Dec.06	jeu			Concertation : Union Euro, PNUD, ONG				
35	Dec.07	ven			Rapport JOCV et MEB				
36	Dec.08	sam			Classement des résultats de l'Etude				
37	Dec.09	dim			Classement des résultats de l'Etude				
38	Dec.10	lun			Départ Niamey, Arrivée et Départ Paris				
39	Dec.11	mar			Arrivée à Tokyo				

(2) Mission d'explication de la description sommaire du concept de base

Date			Officiel	Chef de Consultants / Plan architectural	Interprète	Plan d'éducation / Analyse sociale/Gestion et maintenance
			Chef de Mission/ Coordinateur du Projet			
1	2/23	sam	Départ de Tokyo > Arrivée à Paris			
2	2/24	dim	Départ de paris > Arrivée à Niamey			
3	2/25	lun	Visite de courtoisie (Bureau JOCV/Ministère des Affaires Etrangères), Concertation avec le MEB			
4	2/26	mar	Concertation avec le MEB, Visite de courtoisie AFD	Concertation avec le MEB	Concertation avec le MEB, Visite de courtoisie AFD	
5	2/27	mer	Concertation avec le MEB, Visite de courtoisie Banque Mondiale			
6	2/28	jeu	Concertation avec le MEB		Concertation avec l'ONG	
7	3/1	ven	Concertation avec le MEB, Signature du Procès Verbal, Rapport au bureau JOCV			
8	3/2	sam	Dépouillement des documents	Séance de travail de l'Equipe / Dépouillement des documents		
9	3/3	dim	Départ Niamey / Arrivée à Abidjan	Séance de travail de l'Equipe / Dépouillement des documents		
10	3/4	lun	Rapport Ambassade du Japon et JICA, Départ Abidjan	Départ Niamey, Arrivée et Départ Paris		
11	3/5	mar	Arrivée et Départ Paris	Arrivée à Tokyo		
12	3/6	jeu	Arrivée à Tokyo			

DOCUMENT 3. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

(1) Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire

Tsutomu IMAIZUMI	Conseiller
Shuji NOGUCHI	Premier secrétaire
Hajime MIDORIKAWA	Deuxième secrétaire
Satoshi IKOMA	Troisième secrétaire

(2) Bureau de la JICA en Côte d'Ivoire

Toru TOGAWA	Représentant résidant
Toshimichi AOKI	Chef du bureau (lors de l'étude du concept de base)
Ryuichi KATO	Chef du bureau (lors de la mission d'explication sur la description sommaire du concept de base)
Jun YOSHIMIZU	Représentant résidant adjoint

(3) Bureau de la JICA / JOCV au Niger

Noriki ASAHI	Représentant résidant
Yoshinobu SUGIYAMA	Coordinateur de l'Aide Publique au Développement

(4) Ministère des Affaires Etrangères (Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine)

Boubakar Adamou	Directeur Amérique-Asie-Océanie
MAHAMADOU Aboubacar	Chef du service ; Chargé des dossiers japonais
HABISADOU Hassan	Chargé des dossiers japonais
INNOUSSA Moustapha	Chargé des dossiers japonais

(5) Ministère de l'Education de base

HIMA Adiza	Secrétaire Général
HAMZA Bala	Secrétaire Général adjoint
HAMISSOU Oumarou	Directeur des Etudes et de la Programmation
GANBO Mahaman Sadissou	Adjoint au Directeur des Etudes et de la Programmation
LAOUALI Issa	Chef du Service de la Carte scolaire, Direction des Etudes et de la Programmation
IBRAHIM Lagou	Architecte du PROSEF
ALI Wata	Chef du Service d'Equipements, Direction de l'Enseignement Primaire
YAHOUZA Iro	Consultant (Ex-Directeur des Etudes et de la Programmation)
ALI Habou	Personnel de la Direction de l'Enseignement Arabe
AMADOU Tahambou	Chef du Service de la Statistique, Direction des Etudes et de la Programmation
IBURAHIM Robi Bonzau	Personnel de la Direction des Etudes et de la Programmation
LIMADIR Balla	Directeur Régional de l'Enseignement (Dosso)
HAMZA Namata	Directeur Régional de l'Enseignement (Tahoua)

(6) Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie

BGURIBI Mounali	Ministre
ISSOUFOU Koadia	Secrétaire Général
CHQIBOU Mamou	Directeur de l'Enseignement secondaire

(7) Département de Tahoua

MAIGA Zciti	Préfet
IBRAHIM Aboudou Bachir	Vice préfet

(8) Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire

ABBA Adama	Directrice, Laboratoire Nationale des TP /Bâtiment
------------	--

(9) Banque Mandiale

Rachidi B.RADJI	Chargé des dossiers africains le 3e groupe de la Section du Développement Humain
Djibrilla KARAMOKO	Chargé de programmes (Santé et Education)

(10) Union Européen

Patric Hemmer	Chargé de Programme
---------------	---------------------

(11) France

a) Projet ADEN (Appui à la Dynamisation de l'Éducation au Niger)

PERRIAU Jean-Pierre	Responsable du Projet
OUSMAN Robron	Coordinateur

b) AFD

Jean-Pierre PERRIAU	Directeur adjoint
---------------------	-------------------

(12) Luxembourg

Jean-Marie VANDEN WOUWER	Responsable du Projet
--------------------------	-----------------------

(13) KfW

Gometh Hammit	Consultant
---------------	------------

(14) NGO

a) Aide et Action

Jacques MALPEL	Représentant
Mohamed sagayar MOUSSA	Coordinateur
Issaka Sidikou MAIGA	Coordinateur

b) SNV (Service Néerlandaise de Volontaire)

Jean SCHMEITZ	Représentant
---------------	--------------

c) World Vision

Jean Kwao-Sarbatu	Représentant
Prosper SAPATHY	Chef du Projet

d) Fondation Paul Gérin-Lajoie

Michel MARCEAU	Responsable du Projet
----------------	-----------------------

e) ONEN (Organisation Nigérienne des Educateurs Novateurs)

Ibo ISSA	Représentant
----------	--------------

(15) Edubase (projet commun de l' EU et du SNV)

Vencent CHARPATIER

Responsable du Projet

DOCUMENT 4. PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS(M/D)

(1) Etude de concept de base

PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR LE PROJET DE
CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE
DANS LES DEPARTEMENTS DE DOSSO ET DE TAHOUA
EN REPUBLIQUE DU NIGER

En réponse à une requête formulée par le Gouvernement du Niger, le Gouvernement du Japon a décidé de mener une Etude du Concept de Base relative au Projet de Construction de Salles de classe dans les départements de Dosso et de Tahoua (appelé par la suite en abrégé "le Projet"), et l'a confié à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale(JICA).

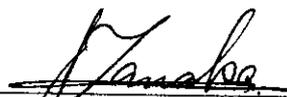
La JICA a envoyé au Niger une mission de l'Etude du Concept de Base(appelé par la suite en abrégé "la mission") conduite par Monsieur Juichi TANAKA, Directeur suppléant, Bureau de Coordination technique et d'Examen, Département de la Gestion des Projets de la Coopération financière non-remboursable de la JICA.

La mission séjournera dans ce pays du 04 novembre au 10 decembre 2001.

Les membres de la mission ont eu une série de discussions avec les officiels du Gouvernement du Niger et les techniciens de l'éducation concernés par le Projet. La mission a effectué une visite de terrain dans les zones de l'étude.

A la suite des discussions, les deux parties ont confirmé les points essentiels mentionnés dans les appendices ci-joints. Les membres de la mission poursuivront les études sur le terrain et élaboreront un rapport sur l'Etude du Concept de Base.

Fait à Niamey, le 13 novembre 2001


Monsieur Juichi TANAKA
Chef de mission
JICA


Madame Hima ADIZA
Secrétaire Générale
Ministère de l'Education de Base

Témoin


Professeur Issoufou KOADA
Secrétaire Général
Ministère des Enseignements Secondaire
et Supérieur, de la Recherche et de la
Technologie

APPENDICE

1. OBJECTIF DU PROJET

Le présent Projet a pour objectif d'améliorer les conditions d'apprentissage par le remplacement et/ou l'extension de salles de classe dans les départements de Dosso et de Tahoua en République du Niger.

2. ZONES CIBLES DU PROJET

Les zones cibles du Projet sont les départements de Dosso(Boboïe, Gaya) et de Tahoua(Tahoua-Commune, Tahoua-Arrondissement, Konni, Madaoua).

3. ORGANISME ET STRUCTURE CONCERNES

-Organisme de tutelle : Ministère de l'Education de Base de la République du Niger.
-Structure d'exécution du Projet: Direction des Etudes et de la Programmation du Ministère de l'Education de Base.

4. CONTENU DE LA REQUETE DU GOUVERNEMENT NIGERIEN

Après une série de discussions, la partie nigérienne a sollicité ce qui suit:

- 4-1. Ecoles objet de l'étude : (voir Annexe 1)
- 4-2. Installations et Equipements : (voir Annexe2)

5. PRINCIPES DE LA COOPERATION

Après le retour au Japon, la mission élaborera une conception de base en tenant compte des critères énumérés dans l'Annexe-3.

Les écoles faisant l'objet du Projet , les nombres de salles de classe et de blocs de latrines à construire seront déterminés sur la base des résultats des analyses qui seront effectuées ultérieurement. Par conséquent, les composantes des Annexes 1 et 2 relatées plus haut ne signifient pas l'objet définitif de la coopération.

6. SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

6-1. Le Gouvernement nigérien a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non-remboursable du Japon expliqué par la mission et présenté en Annexe-4.

6-2. Le Gouvernement nigérien s'engage à prendre les dispositions nécessaires mentionnées en Annexe-5 pour une exécution sans incident du Projet au cas où la coopération financière non-remboursable pour le Projet serait accordé par le Japon.

7. PLANNING FUTUR

7-1. La mission continuera l'étude sur place jusqu'au 10 décembre 2001.

7-2. La JICA élaborera un avant-projet du rapport, et enverra au Niger une mission vers le mi-février 2002 afin d'expliquer les grandes lignes du concept de base à la partie nigérienne, en même temps que de confirmer les dispositions préalables qui doivent être prise par ce dernier.

7-3. Si le Gouvernement nigérien apporte son accord de principe sur l'avant-projet du rapport, la JICA établira le rapport final et le soumettra au Gouvernement nigérien vers le mois de mai 2002.

8. AUTRES POINTS DISCUTES

8-1. Structure d'exécution

La partie nigérienne a expliqué que, suite à un remaniement ministériel intervenu le 17 septembre 2001, Le Ministère de l'Education Nationale est devenu le Ministère de l'Education de Base, et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Technologie est devenu le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie

La partie nigérienne déclare que, la structure d'exécution du présent Projet est la Direction des Etudes et de la Programmation du Ministère de l'Education de Base.

8-2. Zones ciblées par les projets d'autres donateurs

La partie japonaise a expliqué que, vu l'existence des projets financés par d'autres donateurs(ONGs), les zones de Doutchi et de Loga du département de Dosso sont exclues du présent Projet. La partie nigérienne est d'accord sur ce point.

8-3. Ecoles faisant l'objet du Projet

Les deux parties ont convenu que les écoles qui feront l'objet du Projet seront définies sur la base des résultats de l'étude sur les écoles listées en annexe 1, et conformément aux critères énumérés en Annexe 3.

8-4. Nombre de salles de classe

Les deux parites ont convenu que, le nombre de salles de classe à construire ne correspondra pas nécessairement à celui de la requête soumise. Il sera déterminé sur la base des résultats de l'étude sur le terrain.

8-5. Blocs de latrines

Les deux parties ont convenu que, la construction des blocs de latrine sera faite conséquemment aux résultats de l'étude sur le terrain. Les conditions en matière d'alimentation en eau, de traitement des excréments ainsi que les possibilités de l'entretien seront examinés.

8-6. Mise en place d'enseignants / Attribution des crédits

La partie nigérienne déclare qu'elle assurera la mise en place des enseignants et l'attribution du budget nécessaires pour l'administration des écoles objet de la présente coopération.

8-7. Conception standard des établissements

La partie nigérienne a demandé que, dans le cadre du présent projet, les établissements seront construits selon les normes en vigueur au Niger.

8-8. Gestion et la maintenance des établissements

Vu l'importance de la gestion d'écoles et de la maintenance d'établissements qui seront construits par le présent Projet, la partie nigérienne a demandé à la partie japonaise l'apport d'un appui en la matière.

La partie nigérienne déclare que, le comité de gestion d'école composé des inspecteurs, directeurs d'écoles et la population des zones assumeront la responsabilité pour les activités y afférentes.

8-9. Réhabilitation

Le présent projet ne prévoit pas la réhabilitation de salles de classe existantes.

8-10. Droit foncier

La partie nigérienne soumettra à la mission, les photocopies des pièces justifiant l'attribution des terrains à toutes les écoles faisant l'objet de l'étude, et ce, au plus tard le 30 novembre 2001.

ANNEXE 1 : Liste des écoles objet de l'étude

Département	Inspection	Nom d'école	Bloc de latrines demandé		
Dosso	Boboye	Kodo	—		
		Dar Es Salam	●		
		Wazeï	●		
		Gounoubi	—		
		Birni Quartier	●		
		Toudou	●		
		Fulfuldé Birni	●		
	Gaya	Guéza Peulh	—		
		Dioundiou Médersa	●		
		Plateau II Gaya	●		
		Bossado	—		
		Dioundiou Quartier	●		
		Gondorou	—		
		Abdelazi	—		
		Gaya Plateau I	●		
		Gaya Quartier	●		
		Banizoumbou	●		
		Koté-Koté	●		
		Gamzaki	—		
		Balagoudjo	—		
		Tahoua	Tahoua-Commune	Amadouk	●
				Camp Fan	●
				Guében Zegui	●
Koweit	●				
Nassaraoua	●				
Sabon Gari	●				
Château II	●				
Toudoun Adoun	●				
Wadata	●				
Médersa I	●				
Médersa II	●				
Koufan Tahoua II	●				
Samaoua	●				
Toudoun Moré	●				
Ecole des aveugles	●				
Ader	●				
Koufan Tahoua I	●				
Tahoua-Arrondissement	Rididi			●	
	Minaou			●	

*● : Bloc de latrines demandé

— : Bloc de latrines non demandé

[Handwritten signatures and initials]

Département	Inspection	Nom d'école	Bloc de latrines demandé
Tahoua	Konni	Expérimentale Konni	●
		Abdoun Bouka	●
		Sabon Gari	●
		Mounwadata I	●
		Mounwadata II	●
		Gourama	—
		Kaoura	—
		Tamaka	—
		Tserasa Mangou	—
		Massalata	—
		Adam	●
		Guidan Godia	—
		Dagarka	—
		Médersa Konni I	●
		Médersa Konni II	●
		CEG Franco-Arabe	●
		Madaoua	Madaoua-Garçons
	Agadestaoua		●
	Bakin Zango		●
	Guindji		●
	Madaoua-Expérimentale		●
	Madaoua-Ouest		●
	Madaoua-Est		●
	Saidawa		●
	Magaria Campement		●
	Cherifawa		●
	Baltana		●
	Nassaraoua		●
	Gardaye		●
	Zongo Tadala		●
	Dalbadia		●

*● : Bloc de latrines demandé

— : Bloc de latrines non demandé

ANNEXE- 2:

Nature d'installations

- Salles de classe
- Mobiliers
 - Tables-bancs d'élèves
 - Bureaux et Chaises d'enseignants
 - Armoires
 - Tableaux noirs
- Blocs de latrines

ANNEXE-3 :

Critères de sélection des écoles qui feront l'objet de la coopération

- 1) Aucun projet de construction de salles de classe d'autres donateurs(y compris les ONGs) n'est en cours de réalisation ou d'élaboration
- 2) La nécessité de construction de deux salles de classe au minimum sera confirmée par l'étude
- 3) Il existe des données statistiques qui permettront de prévoir les besoins d'avenir
- 4) La configuration et la nature de sol sont appropriées, et la superficie du terrain est suffisante
- 5) Les travaux de construction pourront être exécutés sans avoir le problème d'accès au site
- 6) La photocopie d'une pièce attestant l'attribution du terrain au Ministère de l'Education de base (ou à la collectivité locale) sera produite pendant l'Etude du Concept de Base.
Il n'y a pas de bâtiment occupant illégalement le terrain
- 7) Un nombre d'enseignants et le budget nécessaire pour la mise en place de ces enseignants sont assurés, pour les établissements scolaires qui seront construits.
- 8) Un comité de gestion d'école est organisé, et prêt à collaborer
- 9) Il n'y a pas de risque de calamité naturelle
- 10) L'école intéressée n'est pas un établissement privé

h

[Signature]

ANNEXE 4 : Système de la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon

La Coopération Financière Non-Remboursable consiste à fournir les fonds destinés à l'achat des installations, équipements et services (service d'ingénierie, de transport par exemple) pour le développement socio-économique du pays bénéficiaire. Elle est réalisée conformément à la législation en vigueur au Japon et selon des principes présentés ci-après.

La Coopération Financière Non-Remboursable n'est pas accordée au pays bénéficiaire sous forme de don en nature.

(1) Procédures d'exécution de la Coopération Financière Non-Remboursable

Nous indiquons ci-après les modalités de la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon.

- Demande (requête formulée par le pays candidat)
- Etudes (étude du concept de base effectuée par la JICA)
- Evaluation et approbation (évaluation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)
- Décision de mise en œuvre (Echange de Notes entre les deux gouvernements)
- Exécution (Mise en œuvre du Projet)

Au cours de la première étape, le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) examine la requête formulée par le pays bénéficiaire, afin de confirmer si elle est appropriée à une telle forme de coopération.

Si le projet demandé est jugé pertinent et prioritaire, le gouvernement du Japon demande à la JICA d'exécuter une étude.

A la seconde étape, la JICA procède à une étude (Etude du Concept de Base). En principe, elle mandate sous contrat une société japonaise d'ingénieurs-conseils (consultant) pour l'exécution de ladite étude.

A la troisième étape, le gouvernement évalue le projet en question pour juger s'il est effectivement recevable dans le cadre du Programme de Coopération Financière non Remboursable, en se fondant sur le rapport de l'Etude de Concept de Base établi par la JICA. Les résultats de l'évaluation sont ensuite soumis à l'approbation du Conseil des ministres.

A la quatrième étape, après l'approbation du Conseil des ministres, le projet devient officiel par l'Echange de Notes signées par les gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire.

Ainsi le pays bénéficiaire réalisera un projet. La JICA apporte son soutien au pays bénéficiaire en lui recommandant un consultant, pour une bonne marche d'opérations telles la soumission et la conclusion du contrat.

(2) Statuts de l'étude

1) Contenu de l'étude

L'Etude du Concept de Base (désignée ci-après "l'Etude"), réalisée par la JICA, a pour but de fournir au gouvernement japonais les documents qui serviront à l'évaluation du projet sollicité (désigné ci-après "Projet"). Les volets d'Etude sont les suivants:

- vérifier le contexte, les objectifs et les impacts attendus du Projet
- confirmer la capacité de gestion du pays bénéficiaire, nécessaire pour la réalisation du projet
- examiner la pertinence du Projet du point de vue technologique et socio-économique
- concerter avec le gouvernement du pays bénéficiaire, afin d'établir et confirmer mutuellement un plan de base
- estimer les coûts du Projet

Le Projet sous forme de la Coopération Financière Non-Remboursable ne couvre pas nécessairement les contenus de la requête originale. Le Concept de Base du Projet est confirmé en considération du canevas de la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures visant à favoriser son autonomie pour l'exécution du Projet. Les mesures doivent être assurées même si l'organisme du pays bénéficiaire chargé de la réalisation du Projet n'est pas compétent pour les prendre. Tous les organismes concernés du pays bénéficiaire le confirmeront par un procès-verbal de réunion.

2) Sélection de Consultants

Pour l'exécution de l'Etude, un Consultant parmi ceux enregistrés auprès de la JICA sera sélectionné par un concours de proposition.

Le Consultant sélectionné effectuera l'Etude et établira un rapport conformément aux termes de référence produits par la JICA.

Pour la sélection des consultants après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même Consultant ayant participé à l'Etude, afin d'assurer une cohérence technique entre l'Etude et l'élaboration d'un plan détaillé.

(3) Schéma de la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon

1) Echange de Notes(E/N)

La Coopération Financière Non-Remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements, dans lesquelles l'objectif du Projet, la durée de réalisation, le montant et les conditions de la coopération sont entérinés.

2) Durée de la Coopération Financière

La "durée de la Coopération" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures, telles l'Echange de Notes, la conclusion des contrats avec le consultant et le contractant ainsi que le paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale. Toutefois, lorsque des circonstances incontrôlables, les calamités naturelles par exemple, entraînent un retard de livraison, d'installation ou de construction, le délai d'exécution de la coopération peut être prorogé d'une année fiscale au maximum, par un accord entre les deux gouvernements.

3) L'achat de produits/prestation de service

Le don est réservé, en principe, à l'achat des produits du Japon et des services des nationaux japonais, y compris le transport, ou ceux du pays bénéficiaire. Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, la Coopération Financière Non-Remboursable peut acheter des produits ou service d'un pays tiers.

Cependant, en vertu des principes de la Coopération Financière Non Remboursable, les contractants principaux, c'est à dire le Consultant, l'entrepreneur et la société de commerce, qui sont indispensables pour la mise en œuvre de la coopération, seront exclusivement des "nationaux japonais". (le terme "nationaux japonais" signifie toute personne physique de nationalité japonaise ou toute personne morale dirigée par des personnes physiques de nationalité japonaise)

4) Nécessité de vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les nationaux japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la Coopération Financière Non-Remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

5) Dispositions demandées au gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la Coopération Financière Non-Remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

1. Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
2. Lors de la préparation du terrain, assurer le branchement d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
3. Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consisterait à fournir des équipements,
4. Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de la Coopération Financière Non-Remboursable.
5. Exonérer les nationaux japonais de droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire, en regard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
6. Accorder aux nationaux japonais toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux et des services spécifiés dans le contrat vérifié.

6) « Usage adéquat »

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la Coopération Financière Non-Remboursable de manière adéquate et efficace, et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance, ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la Coopération Financière Non-Remboursable.

7) « Réexportation »

Les produits achetés dans le cadre de la Coopération Financière Non-Remboursable ne doivent pas être réexportés du pays bénéficiaire.

8) Arrangement bancaire(A/B)

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou l'autorité légale qu'il aura désignée devra ouvrir un compte à son nom dans une banque agréée au Japon (ci-après dénommée la « Banque »). Le gouvernement du Japon exécutera la Coopération Financière Non-Remboursable en effectuant les versements en Yen japonais au compte du pays bénéficiaire dans la Banque pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de l'autorité légale qu'il aura désignée, conformément aux contrats vérifiés

b) Les versements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou par son autorité désignée.

9) Autorisation de Paiement

Le gouvernement du pays bénéficiaire doit payer à la Banque la commission de notification de l'Autorisation de Paiement ainsi que celle pour le versement.

MESURES QUI DOIVENT ETRE PRISES PAR CHAQUE GOUVERNEMENT

No.	ELEMENTS	Couvert par la Coopération financière non-remboursable	Couvert par le pays bénéficiaire
1.	Obtenir une superficie de terrain suffisante		●
2.	Défichage et mise à niveau du terrain si nécessaire		●
3.	Construction de clôture et portails dans et autour du terrain		●
4.	Construction du parking	●	
5.	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	●	
	2) A l'extérieur du site		●
6.	Construction du bâtiment	●	
7.	Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Electricité		
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		●
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur du site	●	
	c. Le transformateur et disjoncteur principal	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		●
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception surélevés)	●	
	3) Drainage		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (Egouts, Eau de pluie. etc)		●
	b. Système de drainage (évacuation des eaux de toilette, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluie et autres) à l'intérieur du site	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		●
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	●	
	5) Réseau téléphonique.		
	a. Branchement de répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine		●
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et Equipements		
	a. Mobiliers généraux		●
	b. Equipements concernant le Projet)	●	
8.	Prise en charge des commissions de la banque japonaise pour les services basés sur l' A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers pays bénéficiaire par mer(air) de produits ordinaires du Japon	●	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3) Transport a l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	(●)	(●)
10.	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaire à leur entrées et séjour dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		●
11.	Exonérer les nationaux japonais de droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire, en regard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés		●
12.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable		●
13.	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

ANNEXE 5 : Les dispositions qui doivent être prises par le Gouvernement du Niger pour la mise en œuvre de la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon

- 1) Fournir des informations nécessaires pour la réalisation du Projet
- 2) Acquérir et niveler le terrain nécessaire, avant le commencement des travaux de construction
- 3) Assurer suffisamment d'enseignants et le budget nécessaire pour une utilisation active et efficace des établissements qui seront construits par le Projet
- 4) Payer à la banque agréée au Japon toutes les commissions telles que celle de la notification de l'Autorisation de Paiement et celle du versement, conformément aux conventions
- 5) Suivre la procédure nécessaire et assurer le payment aux services compétents pour le dédouanement prompt des matériels du projet
- 6) Exonérer les personnes physiques japonaises et les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises de droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire, en regard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés.
Le Gouvernement nigérien doit assurer la diffusion des informations y afférentes auprès de tous les services compétents
- 7) Le Gouvernement nigérien doit accorder aux personnes physiques japonaises et aux personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour au Niger pour l'exécution des travaux et des services spécifiés dans le contrat vérifié
- 8) Délivrer des attestations et donner des autorisations nécessaires pour la réalisation du Projet, sans retard
- 9) Prendre en charge toutes les dépenses nécessaires au Projet, autres que celles couvertes par la Coopération Financière Non- Remboursable
- 10) Effectuer un monitoring périodique au niveau de chaque école, afin de suivre l'utilisation des établissements construits par le Projet, et donner des conseils et instructions selon la nécessité

(2) Mission d'explication de la description sommaire du concept de base

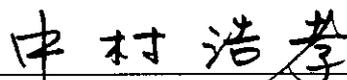
PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
DANS LES DEPARTEMENTS DE DOSSO ET DE TAHOUA
EN
REPUBLIQUE DU NIGER
(CONCERTATION SUR LA DESCRIPTION SOMMAIRE DU CONCEPT DE BASE)

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé en République du Niger une mission d'étude du concept de base relative au PROJET DE CONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LES DEPARTEMENTS DE DOSSO ET DE TAHOUA (désigné ci-après par "le Projet") en novembre 2001. A l'issue des discussions avec la partie nigérienne, des études sur les terrains et des analyses techniques effectuées au Japon, la JICA a préparé une description sommaire du concept de base (proposition).

La JICA a ensuite envoyé une autre mission en République du Niger, dirigée par Monsieur Hirotaka NAKAMURA, de la 1ère Division de la Gestion des Projets, Département de la Gestion des Projets de la Coopération Financière Non-remboursable, afin d'expliquer le contenu de ladite description sommaire à la partie nigérienne et d'échanger des avis entre les deux parties. La mission séjournera au Niger du 24 février au 04 mars 2002.

A la suite des discussions, les deux parties ont confirmé les points essentiels mentionnés en Appendice.

Fait à Niamey, le 01 mars 2002



Monsieur Hirotaka NAKAMURA
Chef de la mission chargée de
l'Etude du Concept de base
JICA



Madame Hima ADIZA
Secrétaire Générale
Ministère de l'Education de Base

APPENDICE

1. CONTENU DE LA DESCRIPTION SOMMAIRE DU CONCEPT DE BASE (PROPOSITION)

La partie nigérienne a donné son accord de principe sur le contenu de la description sommaire du concept de base présentée et expliquée par la mission, et l'a accepté après quelques amendements.

2. SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON – REMBOURSABLE DU JAPON

La partie nigérienne a pris bonne connaissance des mesures qui doivent être prises par le gouvernement du Niger, expliquées par la mission et décrites en annexe 4 et 5 du procès-verbal signé par les deux parties le 13 novembre 2001.

3. RAPPORT FINAL

La JICA établira le rapport final sur la base des résultats de la présente concertation, et le soumettra à la partie nigérienne vers le mois d'avril 2002.

4. AUTRES SUJETS DISCUTES

4-1. Nom du Projet

Comme le Japon met un accent particulier sur l'éducation primaire dans le cadre du présent Projet, les classes des collèges n'ont pas été retenues pour la coopération. De ce fait, les deux parties confirment que la désignation du Projet est désormais "le Projet de Construction des Salles de classe de l'Enseignement Primaire dans les Départements de Dosso et de Tahoua en République du Niger".

4-2. Ecoles objet de la coopération

Une liste des écoles retenues dans le cadre de la coopération est jointe à l'annexe 1.

Les terrains de toutes les écoles sont la propriété du Ministère de l'Education de Base.

En ce qui concerne les trois écoles (Minaou, Madaoua- Expérimentale et Dalbadia), qui dispensent actuellement les cours sur les sites d'autres établissements, le Ministère de l'Education de Base a donné la garantie que les nouveaux terrains sur lesquels la partie japonaise a effectué des études sont la propriété dudit Ministère.

4-3. Blocs de latrines

Concernant les blocs de latrines, la partie nigérienne a demandé l'avis de la partie japonaise sur la possibilité d'envisager de séparer les cellules pour enseignants de celles des élèves. Après un réexamen, les deux parties ont convenu de placer la porte de la cellule des enseignants à l'envers des autres.

4-4. Composante Soft

La partie nigérienne a demandé la mise en œuvre du programme Composante Soft, dans le but de renforcer les activités des Comités de gestion d'école. Elle souhaite que les activités dudit programme, mises en œuvre avec une forte implication des communautés et de la société civile, bénéficient de l'appui technique approprié du consultant.

La partie nigérienne a expliqué à la partie japonaise qu'elle est consciente de la nécessité de maintenir à leur poste les enseignants affectés dans les écoles objet dudit programme. A cet effet, elle s'engage à tout mettre en œuvre pour limiter les déplacements de ces derniers.

4-5. Obligation de garder le secret

La partie japonaise a demandé à la partie nigérienne d'observer une discrétion quant aux contenus de la description sommaire du concept de base et du rapport final, qui doivent être connus seulement des personnes concernées par ces dossiers.

La partie nigérienne a exprimé sa compréhension en la matière.

4-6. Obligation de la partie nigérienne

Les deux parties ont confirmé que, dans le cas de la mise en œuvre du présent Projet, la partie nigérienne prendra les dispositions ci-après énumérées, en attribuant des crédits nécessaires.

- 1) Avant le commencement des travaux de construction par la partie japonaise,
 - enlever les bâtiments ou autres ouvrages existants qui font obstacle
 - niveler les sites de construction en cas de relief irrégulier
 - assurer, et aménager en cas de nécessité des voies d'accès des véhicules des travaux
- 2) Donner des instructions aux directeurs d'écoles pour les travaux extérieurs tels que la plantation des arbres qui constitueront la haie.
- 3) S'il est nécessaire, construire des salles de classe provisoires qui seront utilisées pendant l'exécution des travaux, avec la participation des parents d'élèves.
- 4) Suivre sans retard les procédures nécessaires pour le dédouanement des matériels et pour l'exonération des droits et taxes etc., en se basant sur la loi en vigueur au Niger.
- 5) Engager et mettre en place des enseignants nécessaires pour les écoles objet de la coopération.
- 6) Le Ministère de l'Education donnera les directives nécessaires aux inspecteurs et aux directeurs d'école, pour que les équipements tels que les tables-bancs soient utilisés de manière efficiente.

4-7. Rôles des organismes concernés de la partie nigérienne

Les deux parties ont confirmé qu'il est nécessaire que le Ministère de l'Education de Base, les Directions Régionales de l'Education, les Inspections et les écoles assument leur rôle, comme proposé dans la description sommaire du concept de base, afin de maximiser les impacts du Projet.

4-8. Monitoring

Les deux parties ont confirmé qu'il est nécessaire d'effectuer un monitoring périodique au niveau de chaque école, afin de suivre l'utilisation des établissements construits par le Projet, et de donner des conseils et instructions selon la nécessité.

ANNEXE 1 : Liste des écoles faisant l'objet de la coopération

Département	Inspection	Nom d'école	Nombre de salles de classe		
Dosso	Boboye	Kodo	2		
		Dar Es Salam	5		
		Wazeï	3		
		Gounoubi	2		
		Birni Quartier	4		
		Toudou	2		
	Gaya	Dioundiou Médersa	5		
		Plateau II Gaya	3		
		Dioundiou Quartier	4		
		Gondorou	2		
		Abdelazi	3		
		Gaya Plateau I	6		
		Gaya Quartier	3		
		Banizoumbou	3		
		Koté-Koté	2		
		Gamzaki	2		
		Tahoua	Tahoua-Commune	Camp Fan	1
				Koweit	3
Nassaraoua	3				
Sabon Gari	2				
Château II	3				
Toudoun Adoun	2				
Wadata	3				
Médersa I	4				
Médersa II	4				
Koufan Tahoua II	3				
Toudoun Moré	4				
Ader	2				
Koufan Tahoua I	6				
Tahoua-Arrondissement	Rididi			3	
	Minaou		3		
Konni	Expérimentale Konni		1		
	Abdoun Bouka		12		
	Sabon Gari		3		
	Mounwadata I		9		
	Mounwadata II		5		
	Gourama		7		
	Tamaka		4		
	Tserasa Mangou		3		
	Massalata		3		
	Adam		5		
	Guidan Godia		3		
	Médersa Konni I		10		
	Médersa Konni II		4		
	Madaoua		Agadestaoua	6	
Guindji			3		
Madaoua-Expérimentale			2		
Madaoua-Est			4		
Saidawa			4		
Cherifawa			2		
Baltana			2		
Gardaye			2		
Dalbadia	3				

Nota : 1) Un bloc de latrines (une cellule pour garçon, une cellule pour filles et une cellule pour enseignants) sera construit pour chacune de ces écoles.

2) Les salles de classe seront équipées de: Tables-bancs des élèves, Bureaux et chaises des enseignants, armoires et tableaux noirs.

DOCUMENT 5. NOTE TECHNIQUE

**NOTE TECHNIQUE
RELATIVE A L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR LE PROJET DE
CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE
DANS LES DEPARTEMENTS DE DOSSO ET DE TAHOUA
EN REPUBLIQUE DU NIGER**

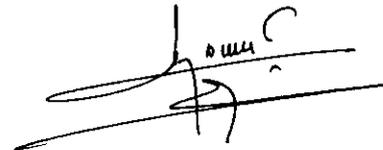
En se basant sur le Procès verbal signé le 13 novembre 2001 entre la Mission de l'Etude du Concept de Base (appelée par la suite en abrégé "la Mission") de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (appelée par la suite en abrégé "la JICA") et le Ministère de l'Education de Base de la République du Niger (appelé par la suite en abrégé "le MEB"), les membres consultants de la Mission ont eu une série de discussions avec le MEB, et poursuivront l'étude sur le terrain jusqu' au 10 décembre 2001 .

A la suite des discussions et de l'étude, les deux parties ont confirmé les conditions techniques décrites en appendice ci-joint.

Fait à Niamey, le 30 novembre 2001

根 来 淳 一

Monsieur JUNICHI NEGORO
Chef de Consultant
Chargé de l'Etude du Concept de Base de
la JICA, pour le Projet de Construction de
Salles de classe dans les départements de
Dosso et de Tahoua en République du
Niger



Monsieur HAMISSOU OUMAROU
Directeur des Etudes et de la Programmation
Ministère de l'Education de Base

Appendice

1. Pour les salles de classe, les dimensions de 8,7m x 7m x 3,0m (intérieures) seront adoptées.
2. Concernant la spécification architecturale des salles de classe, il n'y a pas de standard au MEB.
Cependant le MEB souhaite adopter une spécification dont la maintenance est simple.

3. Pour les tables et bancs des élèves, on adoptera le type "table-banc unifié" (assise à deux) conformément au standard du MEB, dont les dimensions seront de:

Plateaux:	Longueur	122cm
	Largeur	40cm
	Hauteur	68cm (70cm pour CEG)
Bancs :	Hauteur	42cm (45cm pour CEG)

4. Pour les bureaux et chaises des enseignants, les dimensions suivantes seront adoptées conformément au standard du MEB.

1) Bureau

Longueur	122cm
Largeur	60cm
Hauteur	73cm

avec caisse

2) Chaise

Hauteur d'assise	45cm
Profondeur	35cm
Hauteur totale	82cm
Largeur	37cm

5. L'armoire sera fixée au mur de la salle de classe.
La porte de l'armoire sera en métallique, avec deux cadenas et une poignée d'ouverture en fer plat soudé .
6. Au cas où le CEG serait retenu dans le cadre du présent projet, les spécifications et les conditions techniques seront les mêmes que celles de l'école primaire ci-dessus énumérées 1 à 5. (à l'exception de la hauteur des tables-bancs. Voir le "3")

DOCUMENT 6. ESTIMATION DES COÛTS A SUPPORTER PAR LA PARTIE NIGERIENNE

Ecole		Enlèvement des ouvrages existants (m ²)	Construction du mur mitoyen (m)	Abattage des arbres (nombre d'arbres)	Total
Travaux de la première phase		Département de Tahoua			
Tahoua-commune					
T-02	Camp Fan	0.00	130.00	0	
T-04	Koweit	0.00	470.60	0	
T-05	Nassaraoua	0.00	400.00	0	
T-06	Sabon Gari	0.00	523.20	0	
T-07	Château II	43.66	357.60	0	
T-08	Toudoun Adoun	0.00	459.50	0	
T-09	Wadata	0.00	306.50	0	
T-10	Médersa I	90.03	0.00	0	
T-11	Médersa II	0.00	350.00	0	
T-12	Koufan Tahoua II	0.00	420.00	0	
T-14	Toudoun Moré	35.56	265.90	0	
T-16	Ader	0.00	0.00	0	
T-17	Koufan Tahoua I	0.00	0.00	0	
Tahoua-arondissement					
T-18	Rididi	100.82	463.40	0	
T-19	Minaou	0.00	400.00	0	
Konni					
T-20	Expérimentale Konni	0.00	647.80	0	
T-21	Abdoun Bouka	0.00	0.00	0	
T-22	Sabon Gari	0.00	283.90	0	
T-23	Moun Wadata I	333.44	456.70	0	
T-24	Moun Wadata II	50.56	544.40	0	
T-25	Gourama	56.00	445.40	0	
T-27	Tamaka	45.18	432.00	0	
T-28	Tserasa Mangou	51.13	459.20	0	
T-29	Massalata	0.00	380.50	0	
T-30	Adam	0.00	661.00	0	
T-31	Guidan Goudia	41.54	362.70	0	
T-33	Médersa Konni I	146.62	282.40	0	
T-34	Médersa Konni II	88.26	349.00	0	
Madaoua					
T-37	Agadestaoua	98.00	0.00	0	
T-39	Guindji	0.00	369.80	0	
T-40	Madaoua-Expérimentale	0.00	455.60	0	
T-42	Madaoua-Est	0.00	320.50	0	
T-43	Saidawa	0.00	438.00	0	
T-45	Cherifawa	0.00	267.50	0	
T-46	Baltana	0.00	400.80	0	
T-48	Gardaye	0.00	405.20	0	
T-50	Dalbadia	0.00	272.00	0	
	sub-total	Quantité	1,180.80	12,781.10	0
		Coût des travaux (FCFA)	2,361,600.00	4,480,000.00	0
Travaux de la deuxième phase		Département de Dosso			
Boboye					
D-01	Kodo	0.00	405.00	0	
D-02	Dar Es Salam	164.16	606.00	0	
D-03	Wazeï	0.00	500.00	0	
D-04	Gounoubi	0.00	518.10	0	
D-05	Birni Quartier	111.28	598.80	0	
D-06	Toudou	0.00	420.30	0	
Gaya					
D-33	Dioundiou Médersa	0.00	456.20	0	
D-34	Plateau II Gaya	0.00	385.80	0	
D-36	Dioundiou Quartier	0.00	530.00	0	
D-37	Gondrou	0.00	563.00	0	
D-38	Abdelazi	0.00	567.80	0	
D-39	Gaya Plateau I	270.00	0.00	0	
D-40	Gaya Quartier	0.00	530.00	0	
D-41	Banizoumbou	63.86	650.00	0	
D-42	Koté-Koté	37.50	555.00	0	
D-43	Ganzaki	41.16	480.00	0	
	sub-total	Quantité	687.96	7,766.00	0
		Coût des travaux (FCFA)	1,375,920.00	2,720,000.00	0
	Total	Quantité	1,868.76	20,547.10	0
		Coût des travaux (FCFA)	3,737,520.00	7,200,000.00	10,937,520.00

Nota: Le coût des travaux du mur est calculé en supposant une haie

DOCUMENT 7. SITUATION ACTUELLE DES ECOLES CIBLEES (Accès/ Calamités naturelles)

Département	Inspection	No.	Nom d'école	Accès au site		Calamités naturelles				Conditions des infrastructures		
				(○ : bon)	Distance à l'Inspection (Km)	Vent fort (○ : pas le cas)	Inondation (○ : pas le cas)	Insectes(Doiseaux) nuisibles (○ : pas le cas)	Autres (○ : pas le cas)	Eau (× : non)	Électricité (× : non)	Evacuation des eaux usées (× : non)
Dosso	Boboye	D-1	Kodo	○	31.0	○	○	○	○	Puits	×	Infiltration
		D-2	Dar Es Salam	○	28.0	○	○	Plafond	○	Eau courante/Puits	×	Infiltration
		D-3	Wazeï	○	17.0	○	○	○	○	Puits	×	Infiltration
		D-4	Gounoubi	○	16.0	○	○	○	○	Puits	×	Infiltration
		D-5	Bimi Quartier	○	3.0	○	○	○	○	Puits	×	Infiltration
		D-6	Toudou	○	37.0	Bâtiment détruit	Bâtiment emporté	Plafond(termites)	○	Eau courante/Puits	×	Infiltration
		D-7	Fulfudé Bimi	○	2.5	○	○	Plafond	Fondation	Puits	×	×
	Gaya	D-32	Guéza Peulb	○	85.0	○	○	○	○	Puits	×	×
		D-33	Dioundiou Médersa	○	106.0	0,5-1/an	○	Plafond(termites)	○	Eau courante	×	×
		D-34	Plateau II Gaya	△(Hiver)	4.0	○	○	○	○	×	×	Infiltration
		D-35	Bossado	○	1.5	—	—	—	—	Eau courante	×	×
		D-36	Dioundiou Quartier	△(Hiver)	105.0	○	○	Plafond(chauve souris)	○	×	×	×
		D-37	Gondorou	○	32.0	0,5/an	○	Plafond(chauve souris)	○	Puits	×	×
		D-38	Abdelazi	○	120.0	○	○	Plafond/Table(termites)	○	×	×	×
		D-39	Gaya Plateau I	○	3.0	○	○	○	○	Eau courante	×	×
		D-40	Gaya Quartier	○	3.0	○	○	Plafond(chauve souris)	Incendie	Eau courante	×	×
		D-41	Banizoumbou	○	24.0	○	○	○	○	×	×	×
D-42	Koté-Koté	○	20.0	—	—	—	—	Puits	×	×		
D-43	Gamzaki	○	30.0	○	se produit	○	○	Puits	×	×		
D-44	Balagoudjo	○	38.0	Toit cassé	○	Plafond(termites)	○	Puits	×	×		
Tahoua	Tahoua-comunne	T-1	Amadouk	○	11.0	○	○	Chauve souris	○	×	×	×
		T-2	Camp Fan	○	2.5	○	○	Plafond(termites,chauve souris)	○	Eau courante	○	Infiltration
		T-3	Guében Zegui	○	2.0	—	—	—	—	Eau courante	×	×
		T-4	Koweit	○	3.5	○	○	Plafond(chauve souris)	Fondation	×	×	×
		T-5	Nassaraoua	○	2.0	○	○	○	○	×	×	×
		T-6	Sabon Gari	○	4.0	3/an	○	Serpent, Termites	○	×	×	×
		T-7	Chateau II	○	4.0	Fondation et autres	○	○	○	×	×	×
		T-8	Toudoun Adoun	○	4.0	○	○	Plafond(termites,chauve souris)	○	×	×	×
		T-9	Wadata	○	2.0	○	○	○	○	×	×	×
		T-10	Médersa I	○	4.0	○	○	○	Eaux de pluies	Eau courante	×	×
		T-11	Médersa II	○	2.0	○	○	○	Serpent	Puits	×	×
		T-12	Koufan Tahoua II	○	6.0	Toit cassé	○	Termites	○	×	×	×
		T-13	Samaoua	○	2.5	○	○	Plafond(termites,chauve souris)	Toit(pluies)	Eau courante	×	Infiltration
		T-14	Toudoun More	○	2.0	○	○	○	○	×	×	×
		T-15	Ecole des aveugles	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		T-16	Ader	○	0.1	○	○	Plafond(chauve souris)	Fondation	Eau courante	○	×
		T-17	Koufan Tahoua I	○	2.5	1/an	1/an	Plafond(termites,chauve souris)	○	Eau courante	×	Déversé sans traitement
	Tahoua-arrond.	T-18	Rididi	○	25.0	1/an	○	Plafond(termites)	○	×	×	×
		T-19	Minaou	△(᠒᠒᠒᠒)	21.0	Souvent	○	○	○	×	×	×
	Konni	T-20	Expérimentale Konni	○	1.5	○	○	Plafond(chauve souris)	Fondation (affaissement)	Eau courante	×	×
		T-21	Abdoun Bouka	○	3.0	Hivernage	○	Plafond(termites,chauve souris)	○	Eau courante	×	×
		T-22	Sabon gari	○	0.6	○	○	Termites	Scorpion,Srpent	×	×	×
		T-23	Mounwadata I	○	2.0	○	○	Termites	○	Eau courante	×	×
		T-24	Mounwadata II	○	3.0	Hivernage	○	Termites	○	×	×	×
		T-25	Gourama	○	1.0	0.3/an	○	Plafond(termites,chauve souris)	Incendie	Eau courante	○	Infiltration
		T-26	Kaoura	○	5.0	○	○	○	○	Puits	×	×
		T-27	Tamaka	○	12.0	○	○	○	○	×	×	×
		T-28	Tserasa Mangou	○	5.0	○	○	Plafond(termites,chauve souris)	○	Puits	×	×
		T-29	Massalata	○	5.0	○	○	Plafond(termites,chauve souris)	○	×	×	×
		T-30	Adam	○	1.5	○	○	Plafond(chauve souris)	Incendie/ Fissures	Eau courante	×	×
		T-31	Guidan Godia	○	5.0	○	○	Plafond(termites,chauve souris)	Serpent	×	×	×
		T-32	Dagarka	○	3.0	○	○	Plafond(chauve souris)	○	×	×	×
	T-33	Médersa Konni I	○	0.5	Souvent	Hivernage	Plafond(termites)	Plafond(souris)	Eau courante	○	×	
	T-34	Médersa Konni II	○	0.8	Souvent	○	Murs(termites)	○	×	×	×	
	T-35	CEG Franco-Arabe	○	0.3	Pailote détruite	Terrain inondable	Plafond(termites)	○	×	×	Déversé sans traitement	
Madaoua	T-36	Madaoua-Garçons	○	0.5	○	Fondation détruite	Plafond(termites,chauve souris)	○	Eau courante	○	×	
	T-37	Agadestaoua	○	0.5	Toit cassé	se produit	Plafond(termites,chauve souris)	Déplacement du sol	Eau courante	×	×	
	T-38	Bakïn Zango	○	3.5	○	○	Plafond(chauve souris)	○	×	×	×	
	T-39	Guindji	○Déviation en Hiver	3.5	1-5/an	○	Plafond(termites)	Souris, Serpent	×	×	×	
	T-40	Madaoua-Expérimentale	○	1.0	○	○	Plafond(termites)	○	×	×	×	
	T-41	Madaoua-Ouest	○	2.0	2-3/an	○	Plafond(termites)	○	×	×	×	
	T-42	Madaoua-Est	○	1.5	1/an	1/an	○	○	×	×	×	
	T-43	Saidawa	○	2.5	○	○	Plafond(termites)	○	×	×	×	
	T-44	Magaria Campement	△(Hiver)	18.0	○	○	Plafond(chauve souris)	○	×	×	×	
	T-45	Cherifawa	○	12.0	Souvent	○	Plafond(termites)	○	Puits	×	×	
	T-46	Baltana	○	55.0	○	○	Plafond(termites)	○	×	×	×	
	T-47	Nassaraoua	○	30.0	○	○	Plafond(termites,chauve souris)	○	×	×	×	
	T-48	Gardaye	○	35.0	○	○	Plafond(termites)	○	×	×	×	
	T-49	Zongo Tadala	○	16.0	○	○	Murs(termites)	○	×	×	×	
	T-50	Dalbadia	○	24.0	1/an	○	Plafond(termites)	○	×	×	×	

DOCUMENT 7. SITUATION ACTUELLE DES ECOLES CIBLEES(Tables-bancs des élèves)

Département	Inspection	No.	Nom d'école	Tables-bancs des élèves					Manuel scolaire et matériel pédagogique					
				Nombre d'élèves	Nombre d'unités nécessaires	Nombre d'unités existantes	Manque	Nbr d'élèves / Nbr d'unités (Actuel)	Nbr de manuels scolaires	Nbr de règles	Nbr de compas	Nbr de rapporteurs	Nbr de globes terrestres	Nbr de planches scolaires
Dosso	Boboye	D-1	Kodo	110	55	0	55		76	2	1	1		
		D-2	Dar Es Salam	209	105	67	38	3.1	182	5	2	3		
		D-3	Wazeï	96	48	0	48		62	3	1	2		
		D-4	Gounoubi	97	49	0	49		91	4	2	2		
		D-5	Birmi Quartier	365	183	40	143	9.1	215	3	2	1		
		D-6	Toudou	158	79	37	42	4.3	328	4	2	2		
		D-7	Fulfudé Birmi	125	63	60	3	2.1	105	3	2	3	1	
	Gaya	D-32	Guéza Peulb	82	41	0	41		111					
		D-33	Dioundiou Médersa	179	90	0	90		142					
		D-34	Plateau II Gaya	333	167	35	132	9.5	45	4	1			4
		D-35	Bossado	213	107	14	93	15.2	234					
		D-36	Dioundiou Quartier	225	113	70	43	3.2	169					
		D-37	Gondorou	111	56	25	31	4.4	290					
		D-38	Abdelazi	95	48	0	48		113					
		D-39	Gaya Plateau I	615	308	162	146	3.8	348					
		D-40	Gaya Quartier	498	249	149	100	3.3	138					
		D-41	Banizoumbou	106	53	0	53		225					
		D-42	Koté-Koté	284	142	57	85	5.0	366					
D-43	Ganzaki	106	53	44	9	2.4	325							
D-44	Balagoudjo	66	33	24	9	2.8	283							
Tahoua	Tahoua-commune	T-1	Amadouk	130	65	25	40	5.2						4
		T-2	Camp Fan	278	139	83	56	3.3						2
		T-3	Guében Zegui	343	172	65	107	5.3	20					
		T-4	Koweit	274	137	50	87	5.5	313	8	3	5		22
		T-5	Nassaraoua	126	63	25	38	5.0	113	3	3			1
		T-6	Sabon Gari	131	66	16	50	8.2	56	3	2			
		T-7	Chateau II	206	103	26	77	7.9	219					2
		T-8	Toudoun Adoun	296	148	92	56	3.2						4
		T-9	Wadata	217	109	61	48	3.6	92					1
		T-10	Médersa I	524	262	115	147	4.6	347					
		T-11	Médersa II	226	113	68	45	3.3	2					4
		T-12	Koufan Tahoua II	97	49	0	49		52					
		T-13	Samaoua	405	203	135	68	3.0	347					
		T-14	Toudoun Moré	201	101	25	76	8.0	236	4	1	1		
		T-15	Ecole des aveugles											
		T-16	Ader	460	230	135	95	3.4		10	1	1	1	46
		T-17	Koufan Tahoua I	673	337	111	226	6.1	485	6	1	3		4
	Tahoua-arrondissement	T-18	Rididi	123	62	25	37	4.9	263					7
		T-19	Minaou	82	41	0	41		71	1	1	1		7
	Konni	T-20	Expérimentale Konni	259	130	90	40	2.9	129					
		T-21	Abdoun Bouka	1,010	505	157	348	6.4	717					
		T-22	Sabon gari	114	57	20	37	5.7	74					
		T-23	Mounwadata I	825	413	116	297	7.1	855				2	28
		T-24	Mounwadata II	425	213	51	162	8.3	270					
		T-25	Gourama	966	483	250	233	3.9	804					
		T-26	Kaoura	137	69	23	46	6.0	300					
		T-27	Tamaka	129	65	0	65		45					
		T-28	Tserasa Mangou	129	65	50	15	2.6	378					
		T-29	Massalata	292	146	52	94	5.6	412					
		T-30	Adam	559	280	150	130	3.7	457					
		T-31	Guidan Godia	129	65	63	2	2.0	272					
		T-32	Dagarka	146	73	33	40	4.4	407				1	17
		T-33	Médersa Konni I	837	419	239	180	3.5	502					
		T-34	Médersa Konni II	138	69	35	34	3.9	204					
		T-35	CEG Franco-Arabe	188	94	50	44	3.8	257	7	7	6		
Madaoua	T-36	Madaoua-Garçons	414	207	157	50	2.6	430					53	
	T-37	Agadestaoua	612	306	200	106	3.1	1,412	14	12	12	2	18	
	T-38	Bakin Zango	58	29	55	-26	1.1	209					25	
	T-39	Guindji	139	70	0	70		231	4	4	3		20	
	T-40	Madaoua-Expérimentale	74	37	45	-8	1.6	203	2	1	1		2	
	T-41	Madaoua-Ouest	106	53	16	37	6.6	218	2	2			5	
	T-42	Madaoua-Est	146	73	0	73		73	2	1	1			
	T-43	Saidawa	119	60	0	60		233					1	
	T-44	Magaria Campement	101	51	37	14	2.7	110					23	
	T-45	Cherifawa	131	66	20	46	6.6	424					3	
	T-46	Baltana	55	28	7	21	7.9	242					17	
	T-47	Nassaraoua	181	91	19	72	9.5							
	T-48	Gardaye	94	47	25	22	3.8	369	4	4	4		23	
	T-49	Zongo Tadala	62	31	0	31		50						
	T-50	Dalbadia	93	47	2	45	46.5	188					9	
Total				17, 533	8, 784	3, 803	4, 981	4, 6	16, 939	100	56	52	7	352

DOCUMENT 7. SITUATION ACTUELLE DES ECOLES CIBLEES(Latrines)

Département	Inspection	No.	Nom d'école	Latrines existantes (Nbr de cellules)					Traitement des excréments		Clefs des latrines		Eau		
				Garçons	Filles	Enseignants	Commun	Total	Méthode	Vidange	Mise en place	Gardées par	Disponibilité	Système	
Dosso	Boboye	D-1	Kodo												
		D-2	Dar Es Salam	2	2	0	4	8	Fosses	○	×	—	○	Eau courante	
		D-3	Wazeï												
		D-4	Gounoubi												
		D-5	Birni Quartier	1	1	0	0	2	Fosses	×	×	—	×	—	
		D-6	Toudou												
		D-7	Fulfudé Bimi												
	Gaya	D-32	Guéza Peulb												
		D-33	Dioundiou Medersa												
		D-34	Plateau II Gaya	0	0	0	2	2	Fosses	×	×	—	×	—	
		D-35	Bossado												
		D-36	Dioundiou Quartier	0	0	0	3	3	Fosses	×	×	—	×	—	
		D-37	Gondorou												
		D-38	Abdelazi												
		D-39	Gaya Plateau I	0	0	0	1	1	Fosses	×	×	—	○	Eau courante	
		D-40	Gaya Quartier	1	1	1	0	3	Fosses	×	×	—	○	Eau courante	
		D-41	Banizombou												
		D-42	Koté-Koté												
		D-43	Gamzaki												
		D-44	Balagoudjo												
Tahoua	Tahoua-commune	T-1	Amadouk	1	1	0	0	2	Fosses	×	×	—	×	—	
		T-2	Camp Fan												
		T-3	Guében Zegui	0	0	0	1	1	Fosses	×	×	—	○	Puits	
		T-4	Koweit	0	0	0	1	1		×	×	—	×	—	
		T-5	Nassaraoua												
		T-6	Sabon Gari												
		T-7	Chateau II	0	0	0	3	3	Fosses	×	○	Enseignants	×	—	
		T-8	Toudoun Adoun												
		T-9	Wadata												
		T-10	Médersa I	2	2	2	0	6	Fosses	×	×	—	○	Eau courante	
		T-11	Médersa II												
		T-12	Koufan Tahoua II												
		T-13	Samaoua	1	2	1	0	4	Fosses	×	×	—	○	Eau courante	
		T-14	Toudoun Moré	1	1	1	0	3	Fosses	×	×	—	×	—	
		T-16	Ader	0	0	0	4	4	Fosses	×	×	—	○	Eau courante	
		T-17	Koufan Tahoua I	2	2	0	0	4	Fosses	×	×	—	○	Eau courante	
		Tahoua-arrond.	T-18	Rididi											
	T-19		Minaou												
	Konni	T-20	Expérimentale Konni												
		T-21	Abdoun Bouka	0	0	0	1	1	Fosses	×	×	—	○	Eau courante	
T-22		Sabongari													
T-23		Mounwadata I	2	2	2	0	6	Fosses	×	○	Enseignants/Gardiens	○	Eau courante		
T-24		Mounwadata II													
T-25		Gourama	0	0	2	6	8	Fosses	×	×	—	○	Eau courante		
T-26		Kaoura	1	1	1	3	6	Fosses	×	○	Elèves	○	Puits		
T-27		Tamaka													
T-28		Tserasa Mangou													
T-29		Massalata													
T-30		Adam	1	2	1	0	4	Fosses	×	×	—	○	Eau courante		
T-31		Guidan Godia													
T-32		Dagarka													
T-33	Médersa Konni I	1	1	1	0	3	Fosses	×	○	Gardien	○	Eau courante			
T-34	Médersa Konni II														
T-35	CEG Franco-Arabe														
Madaoua	T-36	Madaoua-Garçons	0	0	0	11	11	Fosses	×	○	Gardien	○	Eau courante		
	T-37	Agadestaoua	1	1	2	0	4	Fosses	×	○	Gardien	○	Eau courante		
	T-38	Bakin Zango													
	T-39	Guindji													
	T-40	Madaoua-Expérimentale													
	T-41	Madaoua-Ouest													
	T-42	Madaoua-Est													
	T-43	Saidawa													
	T-44	Magaria Campement													
	T-45	Cherifawa													
	T-46	Baltana													
	T-47	Nassaraoua													
	T-48	Gardaye													
	T-49	Zongo Tadala													
	T-50	Dalbadia													
Total				17	19	14	40	90							

DOCUMENT 8. PLAN DE LA COMPOSANTE SOFT

(1) Contexte

A la suite de la visite des sites d'écoles sur lesquels le Gouvernement de la République du Niger a demandé de construire les salles de classe, il s'est avéré que nombreuses salles délabrées ou détériorées sont laissées telles qu'elles sont sans aucune réhabilitation ni réparation. En principe la maintenance des infrastructures scolaires est à la charge du Gouvernement, mais en réalité, la quasi-totalité du budget du Gouvernement alloué à l'éducation est utilisée comme frais du personnel, ce qui se traduit par l'absence du budget destiné à la maintenance des infrastructures scolaires¹. Pour faire face à telle situation, il a été édicté dans la "Loi No. 98-12 du 1er juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien²" que les dépenses de la maintenance des infrastructures scolaires relèvent de la responsabilité des collectivités territoriales et des populations (parents d'élèves). Toutefois, les collectivités locales ne pouvant affecter que de très peu de budget à la maintenance des infrastructures scolaires³, la majorité des dépenses de la maintenance doit être supportée par les populations constituées essentiellement des parents d'élèves. Au fait, le Gouvernement a opté comme l'un des axes prioritaires d'intervention de l'enseignement primaire inscrits dans le "Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)" qui est un programme qui se situe au-dessus du "Programme Décennal de Développement de l'Education au Niger "les meilleures pratiques dans la gestion des ressources publiques à travers les comités de gestion d'école". Vu le contexte ci-dessus énoncé, et dans la présupposition que la maintenance des salles de classe construites par le Projet soit assurée par les parents d'élèves, il est jugé pertinent de mettre en oeuvre un projet appelé "Composante Soft" dans le cadre du Projet, afin de sensibiliser les parents d'élèves sur la gestion et la maintenance adéquates de l'école et de pérenniser le système de la maintenance des infrastructures scolaires. Dans les pages qui suivent sont décrites la possibilité de mise en oeuvre de la Composante Soft et ses orientations basées sur les résultats d'analyse des informations recueillies à travers les réunions avec les populations, des réponses au questionnaire et des études sur les projets financés par d'autres donateurs.

(2) Analyse des problèmes

a) Analyse des projets financés par d'autres donateurs

La plupart des projets de construction d'écoles primaires financés par les partenaires mettent en oeuvre parallèlement la construction des infrastructures scolaires et les activités destinées à améliorer la qualité de l'enseignement et à sensibiliser et à organiser des populations. Bien que la méthodologie varie plus ou moins d'un partenaire à l'autre, nombreux d'entre eux adoptent une approche globale qui consiste en la dynamisation d'école par l'implication des populations notamment les parents d'élèves pour le renforcement du système de maintenance des infrastructures, l'amélioration de la qualité et de la motivation des enseignants, la formation des directeurs d'école à la gestion d'école, l'amélioration du taux de possession de manuels scolaires, la promotion de la santé et de l'état nutritionnel des élèves, l'amélioration du cadre d'apprentissage et de la qualité des salles de classe, etc. A l'heure actuelle pour les projets de construction d'écoles primaires de nombreux partenaires optent une approche participative car les évaluations de leurs projets antérieurs ont montré que la construction ou le remplacement de salles de classe seulement ne peut pas avoir des effets escomptés, et la participation des populations est une condition sine qua non pour améliorer l'état de maintenance et la qualité d'enseignement.

b) Résultat d'analyse des informations recueillies à travers les réunions avec les populations et les réponses au questionnaire

Les réunions avec les populations ont été tenues au stade de l'étude du concept de base dans les 10

¹ D'après "la Revue de dépenses publiques 1999" du Ministère des Finances et de l'Economie environ 90 % des dépenses de l'enseignement primaire sont affectés au chapitre du personnel.

² Loi No.98-12 du 1er juin 1998

³ Par exemple la commune de Gaya prévoit seulement 200.000 FCFA par an pour la maintenance des infrastructures scolaires.

écoles ciblées de l'étude (4 écoles dans le département de Dosso et 6 dans le département de Tahoua). Ces réunions ont été tenues en vue de collecter entre autres les informations relatives à l'état d'esprit des parents d'élèves et des populations concernant la maintenance des infrastructures scolaires, celles relatives aux activités effectivement menées en la matière et ceux qu'ils souhaitent et attendent de l'école. Pour ces réunions, les écoles de grande taille ont été choisies afin de pouvoir recueillir autant que possible des avis des parents d'élèves. Dans ces écoles il a été constaté que certaines infrastructures scolaires sont réparées ou réhabilitées et les ouvrages connexes tels que blocs de latrines, les clôtures sont construits par les populations. Toutefois, ceci ne peut pas être considéré comme preuve de l'état d'esprit positif des parents d'élèves à l'égard de l'école ou de l'éducation de leurs enfants, car il semble que la plupart des comités de gestion d'école sont composés des membres élus parmi les notables du village ou de la commune et que les cotisations sont perçues et les activités sont menées sur leurs initiatives et les activités ne reflètent pas l'avis de la majorité des membres d'autre part.

En outre, les réponses à la question sur le comité de gestion d'école et les activités des parents d'élèves relatives à la gestion et à la maintenance des infrastructures d'école posée dans le cadre de l'étude menée au moyen du questionnaire dans toutes les écoles ciblées de l'étude montrent que dans toutes les écoles un comité de gestion d'école est organisé, mais dans certaines écoles ses activités ne sont pas opérationnelles.

Il peut se conclure de ce qui vient d'être mentionné que les activités des comités de gestion d'école n'assurent pas la participation des parents d'élèves pour la raison que les décisions prises ne reflètent pas l'avis de la majorité des parents d'élèves d'autre part.

(3) Fondement de la mise en oeuvre de la Composante Soft et ses orientations

A l'alinéa ci-dessus il a été conclu que les activités des comités de gestion d'école ne peuvent pas être dynamiques pour la raison que l'avis de la majorité des parents d'élèves n'est pas pris en compte dans la gestion d'école. Par conséquent, afin de dynamiser et pérenniser les activités de maintenance, dans le cadre de la Composante Soft, il est nécessaire de parvenir à une gestion et à une maintenance autonome et spontanée d'école en élaborant et mettant en oeuvre eux-mêmes les activités de gestion qui reflètent les avis des parents d'élèves, à travers les activités de sensibilisation à l'endroit des membres des comités de gestion d'école. Etant donné que le comité de gestion d'école est un dispositif qui relie les parents d'élèves et l'école, s'il peut assumer les rôles qui lui sont attribués, il pourra contribuer largement à l'amélioration de la gestion et de la maintenance d'écoles, de la performance des élèves et des conditions de travail des enseignants.

(4) Objectifs de la Composante Soft

Compte tenu du contexte et du fondement de la mise en oeuvre de la Composante Soft ci-dessus indiqués, les objectifs de la Composante Soft sont définis comme suit :

a) Objectifs globaux

Contribuer à une bonne gestion d'école tenant compte du besoin des populations, sensibiliser des populations de l'importance d'éducation. Influence dans les autres écoles.

b) Objectifs spécifiques

Améliorer et pérenniser la gestion et la maintenance des infrastructures scolaires dans les écoles ciblées.

(5) Résultats (effets directs)

- a) Confirmation de ceux que les populations, les élèves et les enseignants souhaitent pour la gestion d'école dans les écoles ciblées et identification des problèmes de la gestion et de la maintenance d'école ;
- b) Amélioration de la compétence des directeurs et enseignants des écoles ciblées à travers leur sensibilisation en matière de l'appui aux parents d'élèves sur l'élaboration de plan;
- c) Réorganisation d'un comité de gestion d'école dans les écoles ciblées ;

- d) Mise en oeuvre du plan de gestion des infrastructures scolaires dans les écoles ciblées ;
- e) Révision de l'exécution du plan de maintenance et gestion par des enseignants, des parents d'élèves dans les écoles ciblées ;
- f) Sur la base de l'expérience acquise à travers la présente Composante Soft les méthodologies de l'ensemble des activités notamment celles d'élaboration des Directives de gestion d'école, de formation des enseignants ainsi que celles d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation du plan des activités de gestion d'école peuvent être systématisées.

(6) Activités

a) Système des activités

La présent Composant Soft sera mise en oeuvre en tant que l'élément complémentaire du Projet de construction de salles de classe financé par la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon. Par conséquent, le Maître d'Ouvrage sera le Gouvernement du Niger et l'Organisme Responsable sera le Ministère de l'Education de Base, mais l'intervenant sera le Consultant japonais. Toutefois, une ONG locale qui a une profonde connaissance sur la situation locale et une riche expérience dans le domaine d'éducation sera engagée en tant que sous-traitant.

En effet la plupart des activités de la Composante Soft seront effectivement mises en oeuvre par une ONG locale sous la supervision du Consultant japonais. Le Consultant japonais sera chargé de l'élaboration du plan général du programme, de la maîtrise du calendrier d'exécution, et du compte rendu auprès du Maître d'Ouvrage.

b) Plan des activités

Dans les pages qui suivent sont décrits les activités prévues et les résultats qu'elles pourront avoir. Les détails de chacune de ces activités sont présentés en Annexe 1.

- (a) Analyse de la situation actuelle et élaboration du programme de formation des enseignants
 - Résultats attendus
 - (Analyse de la situation actuelle)
 - Les enquêtes seront menées sur la gestion d'école y compris la maintenance des infrastructures scolaires auprès des enseignants et des parents d'élèves des écoles ciblées et les résultats seront analysés pour identifier les problèmes. Les résultats d'analyse serviront de données de base lors de l'élaboration d'un programme destiné à l'amélioration de la capacité d'appui des directeurs d'écoles, des enseignants et d'autres personnes concernées à la restructuration du comité de gestion d'école et à l'élaboration du plan des activités de gestion d'école.
 - (Programme de formation des enseignants)
 - Le personnel de l'ONG élaborera le programme de formation des directeurs d'école et des enseignants pour améliorer leur capacité d'appui à la restructuration du comité de gestion d'école et à l'élaboration du plan des activités de gestion d'école. Ce programme sera révisé en Phase 2 et constituera le canevas important des Directives de gestion d'école.
- (b) Formation des directeurs d'école et des enseignants
 - Résultats attendus
 - Sur la base du programme élaboré au stade (a) ci-dessus, le personnel de l'ONG formera le directeur d'école et les enseignants des écoles ciblées. A travers cette formation le directeur d'écoles et les enseignants des écoles ciblées devront acquérir une compétence leur permettant la restructuration du comité de gestion d'école et l'élaboration du plan des activités de gestion d'école dans leur école.
- (c) Forum, activités de sensibilisation et élaboration du plan des activités de gestion d'école
 - Résultats attendus
 - (Forum)
 - Un forum sera tenu avec la participation des personnes concernées du Ministère de l'Education de Base ainsi que du personnel enseignant, des parents d'élèves et d'autres personnes concernées des écoles ciblées afin de conscientiser tous les participants de l'importance des activités du comité de gestion d'école et de l'élaboration du plan des

activités. Ce forum aura également un caractère de la cérémonie de démarrage du programme.
(Restructuration des comités de gestion d'école)

Les enseignants formés procéderont dans leur école à la restructuration du comité de gestion d'école dans le cadre de la commission d'élaboration du plan des activités de gestion d'école.

(Appui à l'élaboration du plan des activités de gestion d'école)

Les enseignants formés élaboreront le plan des activités de gestion avec les parents d'élèves compte tenu des avis de ces derniers. Il ne s'agit pas d'un plan de gestion souhaitable, mais il s'agit d'un plan de gestion réalisable dont les délais d'exécution des activités sont précisés. Ce plan des activités de gestion servira en même temps du tableau d'évaluation au stade de l'évaluation.

- (d) Appui à la mise en oeuvre du plan des activités de gestion d'école, évaluation intermédiaire, auto évaluation finale et élaboration des Directives de gestion d'école

- Résultats attendus

(Appui à la mise en oeuvre du plan des activités de gestion d'école)

L'ONG identifiera des différents problèmes pouvant surgir au stade de la mise en oeuvre du plan, et donnera conseils adéquats pour résoudre tels problèmes.

(Evaluation intermédiaire)

Une séance d'évaluation intermédiaire sera tenue en présence des officiels concernés du Ministère de l'Education de Base et des personnes concernées pour identifier les problèmes liés au programme et formuler les recommandations pour les résoudre.

(Auto évaluation)

Les parents d'élèves effectueront une auto évaluation du plan des activités de gestion d'école élaboré par eux-mêmes, ce qui leur permettra d'identifier les problèmes du plan et améliorer la compétence d'analyse de problèmes des parents d'élèves et des enseignants.

(Concours)

Sur la base du résultat d'auto évaluation, l'ONG, le Consultant japonais et les personnes concernées du Ministère de l'Education de Base évalueront le niveau de réalisation du plan des activités de gestion des écoles ciblées, les classeront par niveau de réalisation, et présenteront le résultat de concours à la cérémonie qui rassemblent toutes les personnes concernées. Aux écoles dont le nouveau plan des activités de gestion aura été classé prioritaire les prix seront décernés au titre d'un appui. Ce concours jouera un rôle important pour stimuler la motivation des écoles.

(Elaboration des Directives de gestion d'école)

Il s'agit des Directives de gestion d'école qui décrivent les méthodologies de tous les processus allant de l'élaboration du programme de formation des enseignants à la mise en oeuvre de la formation au moyen dudit programme, aux activités de sensibilisation et à l'évaluation tout en mettant en valeur les leçons tirées de la présente Composante Soft. Ces Directives seront remises au Ministère de l'Education de Base du Niger qui les distribuera à chacune des Directions Régionales de l'Education de Base, des Inspections de l'Enseignement du Cycle de Base 1 et des écoles pour être utilisées pour dynamiser le comité de gestion d'école.

(7) Rôles des différents intervenants

Le tableau présenté ci-après montre les rôles des différents intervenants de la Composante Soft.

Intervenants	Rôles
Consultant japonais	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en oeuvre et gestion de l'ensemble de la Composante Soft ● Supervision des rapports d'évaluation des Phases 1 et 2 et final ● Encadrement de l'élaboration des Directives de gestion de d'école ● Compte rendu auprès du Maître d'Ouvrage et de la JICA
Personnel local	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en oeuvre et gestion de l'ensemble de la Composante Soft ● Liaison avec le Consultant japonais ● Gestion des activités des évaluations intermédiaire et finale ● Examen et coordination du rapport des activités
ONG	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en oeuvre de l'enquête sur la situation actuelle dans les écoles ciblées ● Mise en oeuvre des activités de sensibilisation et de la formation de renforcement de la capacité de planification à l'intention des directeurs d'écoles et des enseignants ● Appui aux activités de sensibilisation menées par les directeurs d'écoles et les enseignants ● Tenue des forums sur le comité de gestion d'école ● Appui aux activités d'élaboration du plan des activités de gestion d'école ● Appui à la mise en oeuvre du plan des activités de gestion d'école ● Mise en oeuvre de l'évaluation intermédiaire ● Mise en oeuvre de l'auto évaluation finale ● Tenue du concours ● Elaboration du rapport de toutes les activités ● Elaboration des Directives de gestion d'école
Ministère de l'Education de Base	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation aux forums sur le comité de gestion d'école ● Participation à la mission d'évaluation intermédiaire ● Participation au concours
Directions Régionales de l'Education de Base	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation aux forums sur le comité de gestion d'école ● Participation à la mission d'évaluation intermédiaire ● Participation au concours ● Participation à la commission de la Composante Soft
Inspections de l'Enseignement du Cycle de Base 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation aux forums sur le comité de gestion d'école ● Participation à la mission d'évaluation intermédiaire ● Participation au concours ● Participation à la commission de la Composante Soft
Directeurs d'école et enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ● Coopération aux activités d'analyse de la situation actuelle par l'ONG ● Participation aux activités de sensibilisation et à la formation pour le renforcement de la compétence de planification à l'intention des directeurs d'école et des enseignants ● Mise en oeuvre de la restructuration du comité de gestion d'école et

	<p>des activités de sensibilisation dans leur école</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Participation au forum sur le comité de gestion d'école ● Mise en oeuvre des activités de sensibilisation relatives à l'élaboration du plan des activités de gestion d'école ● suivi de la mise en oeuvre du plan des activités de gestion d'école ● Coopération à l'évaluation intermédiaire ● Participation à l'auto évaluation finale ● Participation au concours ● Coopération à l'élaboration des Directives de gestion d'école
Parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> ● Coopération aux activités d'analyse de la situation actuelle par l'ONG ● Participation aux activités de sensibilisation et à la formation de renforcement de la compétence de planification à l'intention des directeurs d'écoles et des enseignants ● Mise en oeuvre de la restructuration du comité de gestion d'école et des activités de sensibilisation à leur école ● Participation au forum sur le comité de gestion d'école ● Mise en oeuvre des activités de sensibilisation relatives à l'élaboration du plan des activités de gestion d'école ● Suivi de la mise en oeuvre du plan des activités de gestion d'école ● Coopération à l'évaluation intermédiaire ● Participation à l'auto évaluation finale ● Participation au concours ● Coopération à l'élaboration des Directives de gestion d'école
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> ● Coopération à l'ONG pour l'analyse de la situation actuelle ● Participation aux forums sur le comité de gestion d'école ● Participation à l'évaluation intermédiaire ● Participation à l'auto évaluation finale ● Participation au concours
Elèves	<ul style="list-style-type: none"> ● Coopération à l'ONG pour l'analyse de la situation actuelle ● Participation au forum sur le comité de gestion d'école ● Participation à l'auto évaluation finale ● Participation au concours

(8) Stratégies du programme

a) Participation et mobilisation sociale des populations

Pour que le comité de gestion d'école puisse fonctionner au sens propre de sa dénomination, un plan des activités de gestion d'école doit être élaboré compte tenu de ceux que les populations, enseignants, et élèves attendent de l'école et du besoin de l'école. A cet effet, la participation et la mobilisation des populations sont indispensables.

b) Amélioration de la compétence

En principe l'organisation du comité de gestion d'école et l'élaboration du plan des activités de gestion d'école incombent au directeur d'école et aux enseignants, mais à l'heure actuelle leur compétence en la matière n'est pas satisfaisante. Par le renforcement de leur compétence, le comité de gestion

d'école de chacune des écoles concernées pourra fonctionner efficacement d'une part et le programme pourra avoir des retombées dans les écoles autres que celles ciblées d'autre part.

c) Suivi et auto évaluation

Il y a lieu d'effectuer périodiquement le suivi du programme afin d'assurer son bon déroulement. En outre, l'auto évaluation qui consiste à analyser soi-même les causes de non-exécution de certaines activités du plan permettra de renforcer la compétence d'évaluation et d'améliorer la capacité de planification des différents acteurs.

d) Interventions conjointes avec les projets financés par d'autres donateurs et d'autres systèmes d'aide du Japon

Si le plan des activités de gestion d'école est élaboré par les parents d'élèves et les enseignants, il se peut que les activités qui dépassent l'étendue de la maintenance des infrastructures telles que reconstruction de salles de classe, l'achat de manuels et matériels pédagogiques, l'appui à la formation continue des enseignants, l'amélioration de la santé et des conditions d'hygiène des élèves, la cantine scolaire, etc., y soient inscrites. Toutefois il ne faut pas exclure du plan les activités qui dépassent l'étendue de la maintenance des infrastructures. Car le Projet financé par le don du Japon ne peut avoir les réels effets bénéfiques que lorsque les différents aspects sont améliorés permettant entre autres la dynamisation de l'école, l'amélioration du cadre d'enseignement et d'apprentissage, l'élévation de la performance d'apprentissage et le rapprochement des populations à l'école. Par conséquent, pour les activités autres que celles relatives à la maintenance, outre les activités à mener dans le cadre de la Composante Soft, il faut faire appel à d'autres systèmes d'aide du Japon ou à d'autres projets financés par d'autres partenaires pour appuyer à la mise en oeuvre du plan des activités de gestion.

(9) Plan des activités détaillées

Concernant le plan détaillé de la présente Composante Soft, voir le tableau des activités détaillées en Annexe 1 et le calendrier d'exécution des activités en Annexe 2.

Tableaux-annexes (Composante Soft)

1 : TABLEAU DES ACTIVITES DETAILLEES

2 : CALENDRIER D'EXECUTION DES ACTIVITE

ANNEXE 1. TABLEAU DES ACTIVITES DETAILLEES

Tableau des activités détaillées 1

ACTIVITES	PERSONNES CIBLEES	LIEU (Phase 2)	DUREE NECESSAIRE (Phase 2)	INTERVENANT	EQUIPEMENTS NECESSAIRES	PRODUITS
1.-Analyse de la situation actuelle						
1-1. Elaboration de la fiche d'enquête Des enquêtes seront menées auprès des enseignants, parents d'élèves et élèves afin d'identifier les problèmes auxquels l'école est confrontée actuellement.		Niamey	7 jours	ONG		Fiche d'enquête
1-2. Mise en œuvre des enquêtes Avant de procéder aux enquêtes les fiches d'enquêtes seront distribuées au préalable aux enseignants. Pour les parents d'élèves et les élèves, le personnel de l'ONG effectuera des entretiens d'écoutes séparément.	Enseignants, élèves et parents d'élèves des écoles ciblées	Chacune des écoles ciblées	8 jours (8 jours)	ONG	Véhicules dont l'ONG dispose	
1-3. Analyse des résultats d'enquête et élaboration du rapport Sur la base du résultat de l'analyse des informations recueillies dans le cadre des enquêtes, les problèmes auxquels l'école est confrontée sont identifiés et utilisés comme informations de base pour élaborer le programme de formation des directeurs d'écoles et des enseignants.		Niamey	7 jours (7 jours)	ONG, personnel local et Consultant japonais		Fiche d'enquête, Rapport d'analyse des résultats d'enquête

Tableau des activités détaillées 2

ACTIVITES	PERSONNES CIBLEES	LIEU (Phase 2)	DUREE NECESSAIRE (Phase 2)	INTERVENANT	EQUIPEMENTS NECESSAIRES	PRODUITS
2. Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention du personnel des Inspections de l'Enseignement du Cycle de Base 1, des directeurs d'école et enseignants						
2-1- Elaboration et photocopie du programme de formation Sur la base du résultat d'analyse de la situation actuelle, le programme de formation pour les activités de sensibilisation des enseignants et l'amélioration de leur capacité en planification sera élaboré essentiellement par le personnel de l'ONG		Niamey	14 jours (7 jours)	ONG, Personnel local	Photocopies	Programme de formation
2-2- Formation du personnel des Inspections de l'Enseignement du Cycle de Base 1, des directeurs d'école et des enseignants Formation des directeurs d'écoles et des enseignants par le personnel de l'ONG au moyen du programme de formation ci-dessus indiqué.	Personnel des Inspections de l'Enseignement du Cycle de Base 1, enseignants, élèves, parents d'élèves et autres	Tahoua (Dosso)	18 jours (6 jours)	ONG, personnel local	Véhicules dont l'ONG dispose	
2-3 Elaboration du rapport Elaboration du rapport comprenant notamment la description sommaire de la formation et le contenu du programme.		Niamey	7 jours (7 jours)	ONG, personnel local		Rapport

Tableau des activités détaillées 3

ACTIVITES	PERSONNES CIBLEES	LIEU (Phase 2)	DUREE NECESSAIRE (Phase 2)	INTERVENANT	EQUIPEMENTS NECESSAIRES	PRODUITS
3. Forum, organisation du comité de gestion d'école et élaboration du plan des activités de gestion d'école						
3-1 Tenue du forum Les forums seront tenus avec la participation des personnes concernées du Ministère de l'Education de Base ainsi que des enseignants et parents d'élèves des écoles ciblées, etc., afin de les conscientiser de l'importance des activités du comité de gestion d'école et du plan des activités de gestion. Ce forum aura également le caractère de la cérémonie de démarrage du programme.	Personnel des Inspections de l'Enseignement du Cycle de Base 1, et enseignants, élèves et parents d'élèves école	Tahoua, Madaoua, Konni (Dosso, Gaya)	9 jours (3 jours)	ONG, Inspections de l'Enseignement du Cycle de Base 1, directeurs d'école et enseignants	Fourniture de bureau, documents et autres	
3-2 Organisation du comité de gestion d'école Les enseignants formés procéderont dans leur école à la restructuration du comité de gestion d'école dans le cadre de la commission d'élaboration du plan des activités de gestion d'école	Directeurs d'école, enseignants, ONG	Chacune des écoles ciblées	37 jours (16 jours)	Directeurs d'école, enseignants et ONG	Véhicules dont l'ONG dispose	
3-3 Appui à l'élaboration du plan des activités de gestion d'école Les enseignants formés procéderont à l'élaboration du plan des activités de gestion d'école compte tenu des souhaits formulés par les parents d'élèves. Il ne s'agit pas d'un plan de gestion souhaitable, mais il s'agit d'un plan de gestion réalisable dont les délais d'exécution sont précisés. Ce plan de gestion servira en même temps de tableau d'évaluation au stade de l'évaluation.	Directeurs d'école, enseignants, ONG	Chacune des écoles ciblées	37 jours (16 jours)	Directeurs d'école, enseignants et ONG	Véhicules dont l'ONG dispose	Appui à l'élaboration du plan des activités de gestion d'école dans chacune des écoles ciblées
3-4 Elaboration du rapport L'élaboration du plan des activités de gestion d'école étant l'une des activités les plus importantes de la présente Composante Soft, le rapport la concernant portera en outre du déroulement d'élaboration du plan, l'évaluation du contenu du plan.		Niamey	7 jours (7 jours)	ONG, personnel local		Rapport

Tableau des activités détaillées 4

ACTIVITES	PERSONNES CIBLEES	LIEU (Phase 2)	DUREE NECESSAIRE (Phase 2)	INTERVENANT	EQUIPEMENTS NECESSAIRES	PRODUITS
4. Appui à la mise en oeuvre du plan des activités de gestion d'école, évaluations intermédiaire et finale et élaboration des Directives de gestion d'école	Enseignants et parents d'élèves des écoles ciblées	Chacune des écoles ciblées	37 jours (16 jours)	ONG, Personnel local	Véhicules dont l'ONG dispose	
4-1. Appui à la mise en oeuvre du plan des activités de gestion Le plan des activités de gestion sera mis en oeuvre essentiellement par le comité de gestion d'école. Il s'agit en effet de fournir les conseils aux parents d'élèves ainsi qu'aux enseignants qui seront les animateurs sur les différents problèmes qui pourraient survenir lors de la mise en oeuvre du plan.	Enseignants et parents d'élèves des écoles ciblées	Tahoua, Madaoua, Konni (Dosso, Boboye, Gaya)	6 jours (2 jours)	Personnel du Ministère de l'Education de Base, directeurs régionaux de l'Education, inspecteurs et ONG	Véhicules dont l'ONG dispose	Rapport d'évaluation intermédiaire
4-2 Evaluation intermédiaire L'équipe d'évaluation intermédiaire sera composée de représentants des différents organismes concernés du Projet, et elle aura pour mission d'évaluer le résultat du programme d'une part, et de porter à la connaissance des organismes concernés de la signification du Projet d'autre part.	Enseignants, élèves, parents d'élèves et autres des écoles ciblées	Niamey	7 jours (7 jours)	Participant de l'évaluation intermédiaire		
4-3 Rapport d'évaluation intermédiaire	Enseignants, élèves, parents d'élèves et autres des écoles ciblées	Chacune des écoles ciblées	37 jours (16 jours)	Enseignants, parents d'élèves, élèves et ONG	Véhicules dont l'ONG dispose	Rapport d'auto évaluation finale
4-4 Auto-évaluation finale Le directeur d'école et les enseignants de chacune des écoles ciblées effectueront l'auto évaluation de la mise en oeuvre du plan des activités de gestion d'école, des problèmes, etc., dans le cadre de la commission de gestion d'école sous l'encadrement du personnel d'ONG.	Chacune des écoles ciblées	Niamey	7 jours (7 jours)	ONG		
4-5 Rapport d'évaluation	Chacune des écoles ciblées	Tahoua (Dosso)	3 jours (3 jours)	ONG, comité de gestion d'école	Véhicules dont l'ONG dispose	
4-6 Tenue du concours	Ministère de l'Education de Base du Niger	Niamey	30 jours (30 jours)	ONG, personnel local, Consultant japonais		Directives de gestion d'école
4-7 Elaboration des Directives de gestion d'école						

ANNEXE 2. CALENDRIER D'EXECUTION DES ACTIVITES

Activités	Activités du Consultant japonais	Activités de ONG	Activités des enseignants	Nombre de jours		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32			
				Phase 1	Phase 2																																			
1. Analyse de la situation actuelle	1-1 Elaboration de fiche d'enquête	○			7	7																																		
	1-1 Mise en oeuvre d'enquête	○			16	8																																		
	1-3 Analyse du résultat d'enquête	○			14	7																																		
	2-1 Elaboration (révision) du programme de formation	○			21	14																																		
	2-2 Formation des directeurs d'école et enseignants	○			24	18																																		
	2-3 Elaboration du rapport	○			14	7																																		
	3-1 Tenue du FORUM	○			12	9																																		
3-2 Organisation du comité de gestion d'école	○			53	37																																			
3-3 Appui à l'élaboration du plan de gestion d'école	○			53	37																																			
3-4 Elaboration du rapport	○			14	7																																			
2. Forum, activités de sensibilisation, élaboration du plan de gestion d'école et autres	4-1. Appui à la mise en oeuvre du plan de gestion d'école	○			53	37																																		
	4-2. Evaluation interne	○			8	6																																		
	4-3 Rapport d'évaluation	○			14	7																																		
	4-4 Auto évaluation finale	○			53	37																																		
	4-5 Rapport d'évaluation	○			14	7																																		
	4-6 Tenue du concours	○			6	3																																		
	4-7 Elaboration des Directives de gestion d'école	○			60	30																																		
Nombre total de jours				436	278	158																																		
Plan de mobilisation du personnel	Phase	Nbre jours	Total Homme/ mois																																					
	Phase 1	278	13.9																																					
	Phase 2	158	7.9																																					
ONG	Total	436	21.8																																					
Consultant japonais/sociologue	Phase 1	118	3.9																																					
	Phase 2	72	2.4																																					
	Total	190	6.3																																					
Consultant japonais / personnel local	Total		17.5																																					